

2026

DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

N ° 2026-011-14

DÉCISION

ACTION DE FORMATION « INITIATION PREMIERS SECOURS JUNIOR »

Le Maire d'Egly,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé d'une partie des attributions du Conseil,

VU la délibération n°2026-013-1 du 1^{er} avril 2026, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation de pouvoirs au Maire, conformément aux dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales susvisés, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 207 000 € HT pour les marchés de fournitures et services,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser une action de formation pour les enfants du Conseil Municipal Enfant de la commune d'Egly, intitulée « Initiation premiers secours junior »,

CONSIDERANT la proposition de l'organisme « **FORMALAVI PREV'** », 2A Domaine des Moulineaux 77370 LA CHAPELLE RABLAIS, pour la journée du 20 juin 2026 pour un montant de 380,00 € TTC.

DÉCIDE

ARTICLE 1 – L'organisme « **FORMALAVI PREV'** », 2A Domaine des Moulineaux 77370 LA CHAPELLE RABLAIS, a été retenu pour assurer l'action de formation suivante :

« Initiation premiers secours junior »

ARTICLE 2 – La formation aura lieu le **20 juin 2026** de 9h00 à 12h30.

ARTICLE 3 – La dépense correspondante de **380,00 € TTC** est inscrite au budget de la commune - exercice 2026.

ARTICLE 4 – Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet.
- Madame la directrice de l'organisme **FORMALAVI PREV'**
- Monsieur le Trésorier d'Arpajon.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 11/05/2026
et de la notification le : 13/05/2026
Le Maire



Benôit FRIMON-RICHARD



Egly, le 6 mai 2026

Le Maire d'Egly

Benôit FRIMON-RICHARD